



Nos Réf. : Christelle Tissot

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE - RENDU
SÉANCE DU 24 JANVIER 2018

Le 24 janvier 2018 à 18 heures le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la
Présidence de Alain HUGUES, Maire.

Présents : Cécile PEREYRON, Florence THOMAS, Martine PECCOUX, Jean-Pierre BAUD, Pierre VANDROUX, Isabelle CERDA, Jacques HELSEN, Sandrine LAURENT, Brigitte MEYNIER, Mireille DUFOUR, Jean-Luc VALETTE, Julie DETER-HOLON, Nathalie PETIT-TRIAL, Jean-Michel PREGET.

Absents excusés : Gérard GRABIEL a donné pouvoir à Cécile PEREYRON.
Patrick JOURNET a donné pouvoir à Pierre VANDROUX.
Annick AMASIO a donné pouvoir à Alain HUGUES.
Nancy SEGURA a donné pouvoir à Florence THOMAS.
Vincent CARBONELL a donné pouvoir à Jean-Pierre BAUD.
Marie-Luce MALATERRE a donné pouvoir à Martine PECCOUX.

Absents non excusés : Alain AQUILINA, Georges GARCIA.

Madame Julie DETER-HOLON est nommée Secrétaire de Séance.

I - APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 13 décembre 2017.

Le groupe minoritaire dit être satisfait de la rédaction du compte-rendu.

Le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

II – EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE – CREATION DE DEUX SALLES DE CLASSE

Rapporteur : Florence THOMAS

Au vu de l'état des effectifs croissants, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une consultation a été lancée, ayant pour objet la création de deux nouvelles classes à l'école maternelle du groupe scolaire Albert Dubout.

La procédure sélectionnée est une procédure adaptée ouverte.

L'opération a été divisée en 10 lots :

- Lot 1 : Terrassement / VRD
- Lot 2 : Gros-œuvre
- Lot 3 : Charpente / Couverture
- Lot 4 : Toitures bac acier / Etanchéité
- Lot 5 : Ravalement
- Lot 6 : Menuiseries
- Lot 7 : Cloisons / Doublage / Plafonds
- Lot 8 : Revêtements de sol souple
- Lot 9 : Revêtements muraux
- Lot 10 : Traitement d'air / Electricité / Chauffage

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie en date du 15 janvier 2018 pour l'ouverture des plis, et en date du 22 janvier 2018 en ce qui concerne l'attribution des lots.

Les attributaires proposés sont :

- Lot 1 : Entreprise EUROVIA –
Montant des travaux : 11 068,40 euros HT ; 13 282,08 euros TTC
- Lot 2 : Entreprise VB CONSTRUCTION
Montant des travaux : 55 500 euros HT ; 66 600 euros TTC
- Lot 3 : Entreprise CELESTIN CHARPENTE
Montant des travaux : 14 427 euros HT ; 17 312,40 euros TTC
- Lot 4 : Entreprise BL ETANCHEITE
Montant des travaux : 15 448,50 euros HT ; 18 538,20 euros TTC
- Lot 5 : Entreprise COTE ISO
Montant des travaux : 1 662 euros HT ; 1 994,40 euros TTC
- Lot 6 : Lot en négociation
- Lot 7 : Entreprise PLATRERIE SETOISE
Montant des travaux : 12 790 euros HT ; 15 348 euros TTC
- Lot 8 : Entreprise TECHNISOL

Montant des travaux : 5 440 euros HT ; 6 528 euros TTC

- Lot 9 : Entreprise ATELIER M
Montant des travaux (avec option 2) : 4 748 euros HT ; 5 697,60 euros TTC
- Lot 10 : Entreprise BM@ ELECTRICITE
Montant des travaux : 24 000 euros HT ; 28 800 euros TTC

Montant global (hors lot 6) : 145 083,90 euros HT ; 174 100,68 euros TTC

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer les marchés dans ces conditions.

Le groupe minoritaire demande quel est le montant des honoraires de l'architecte.

Il est répondu que le montant de ses honoraires s'élève à 23 650, 20 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

EST FAVORABLE à la réalisation de l'opération Extension de l'Ecole Maternelle – Création de deux classes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés dans les conditions définies par la Commission d'Appel d'Offres.

DIT que ces travaux devront être réalisés de février à août 2018.

III – EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE – CREATION DE DEUX SALLES DE CLASSE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Florence THOMAS

La commune de SAINT-AUNES connaît un développement urbanistique important via la création des quartiers du Valat des Pruniers et la ZAC des Châtaigniers en cours de réalisation.

Cette nouvelle population générant une augmentation des effectifs des écoles élémentaire et maternelle, la commune se doit d'adapter ses infrastructures scolaires.

Ainsi une réflexion globale a été initiée sur les possibilités d'extension du groupe scolaire Albert Dubout.

Il en ressort la nécessité d'agrandir l'école maternelle par la création de deux classes supplémentaires.

Dans ce cadre, une consultation a été lancée ayant pour objet la réalisation du programme suivant :

- Extension des locaux de l'école maternelle par la création de deux classes
- Réaménagement de la zone correspondant à l'ancien réfectoire
- Agrandissement de la tisanerie
- Amélioration des sanitaires, rangements...

Le plan de financement global de l'opération est estimé selon suivant :

- Travaux : 187 700 euros HT ; 225 240 euros TTC
- Honoraires architecte : 19 708,50 euros HT ; 23 650, 20 euros TTC

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à établir un dossier de demande d'aide financière auprès des services étatiques, via la DSIL, Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DEMANDE à Monsieur le Maire d'établir un dossier de demande d'aide financière auprès des services étatiques, via la DSIL, Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

IV – SERVITUDE PARCELLE CADASTREE AC 18c

Rapporteur : Cécile PEREYRON

La Société GrDF a régularisé avec la commune de SAINT AUNES une convention de servitude sous seing privé en date du 26 mars 2015, relative à l'implantation d'une canalisation de gaz et tous ses accessoires, sur la parcelle située à SAINT AUNES, dans le département de l'Hérault, cadastrée actuellement section

AC, numéro 18c.

Cette parcelle appartenant actuellement à la Ville de SAINT AUNES, GrDF sollicite la commune pour la publication d'un acte de servitude, conformément aux termes de la convention sous seing privé et à la suite de la division cadastrale en cours.

Les frais liés à cette opération seront à la charge de GrDF.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les dispositions qui précèdent ;
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :**

- **D'approuver les dispositions qui précèdent ;**
- **D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude.**

V - QUESTIONS DIVERSES

Le groupe minoritaire demande l'état d'avancée de la vente des deux parcelles restantes aux Côteaux, et s'il y a eu des mesures de publicité afférentes.

Il est répondu qu'une option a été mise sur l'une des deux parcelles et que l'autre fait l'objet d'une publicité sur le site Internet de la ville.

Information : Prochain Conseil Municipal Mercredi 31 janvier 2018 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 18 H 15



Mairie de Saint-Aunès (Hérault)
1, Place de la Mairie - 34130 SAINT-AUNÈS
☎ 04.67.87.48.48 - ☎ 04.67.87.03.40